

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire	Gaétan Vachon,
Mesdames les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
Messieurs les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Eddy Faucher, Steve Rouleau,

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour **lundi le 10 février 2020 à 19 h 30** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE : 10 février 2020
HEURE : 19 h 30
LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Information et consultation publique sur les projets de règlements suivants :
 - 3.1. Premier projet du règlement numéro 1780-2020 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de ❶ modifier l'annexe 1, « Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2 » du développement domiciliaire des promoteurs *Immeubles Mel-Voie inc., messieurs Georges et Jean Provost*, en créant les zones 169J et 169K et en agrandissant la zone 115 à même les zones 169E et 169F afin d'y inclure certaines propriétés bornant les côtés nord-est et sud-ouest de la rue des Frères-Paré, entre les avenues Saint-Joseph et Saint-Alfred, ainsi qu'en modifiant l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de façon à abroger les zones 169E et 169F et à autoriser à l'intérieur des nouvelles zones 169J et 169K les usages et conditions d'implantation et à enlever la note 59 à l'intérieur de la zone 115 agrandie et ❷ modifier l'annexe 1, « Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2 » du développement domiciliaire des promoteurs *Immeubles Mel-Voie inc., messieurs Georges et Jean Provost*, en créant les zones 169L et 169M et en agrandissant la zone 116 à même les zones 169G et 169H afin d'y inclure certaines propriétés bornant les côtés nord-est et sud-ouest de la rue André-Giguère, entre les avenues Saint-Joseph et Saint-Alfred, ainsi qu'en modifiant l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de façon à abroger les zones 169G et 169H et à autoriser à l'intérieur des nouvelles zones 169L et 169M les usages et conditions d'implantation

- 3.2. Premier projet du règlement numéro 1781-2020 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de la zone 206 afin d'autoriser la catégorie « Services gouvernementaux » à l'intérieur du groupe « Institutionnel, public »
4. Questions de l'auditoire sur les projets de règlements numéros 1780-2020 et 1781-2020
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

/CF